



Demission préavis avec ou sans vacances

Par **lolo70200**, le **14/06/2013** à **12:13**

bonjours, voila je vais démissionné car j'ai trouvé un autre emploi mon futur employeur me veut le lundi 24 juin mais j'ai un préavis de 1 mois. Est-ce que je peut poser mes vacances car il me reste 4 semaines ou est ce que je doit faire mon préavis complet ?

Par **Lag0**, le **14/06/2013** à **12:15**

Bonjour,
Les congés pris durant le préavis en retardent d'autant le terme.
Autrement dit, vos congés ne peuvent pas vous servir à réduire le préavis.
Pour cela, une seule solution, que l'employeur vous exempte de tout ou partie du préavis.